

Le gouvernement bruxellois a accordé les permis d'urbanisme et d'environnement à Aspria. Le projet du club sportif sur le terrain de Solvay sport a été revu en profondeur.

La décision du gouvernement est presque passée inaperçue. D'ailleurs, les communes d'Uccle, de Watermael-Boitsfort et de la Ville de Bruxelles n'ont toujours pas reçu officiellement de notification. Le 28 avril dernier, le gouvernement de la Région bruxelloise a octroyé les permis d'environnement et d'urbanisme pour le projet du club sportif Aspria sur le site de l'ancien Solvay Sport, avenue du Pérou, quasiment en face de l'hippodrome de Boitsfort. Il va ainsi à l'encontre de l'avis du collège de l'urbanisme qui avait annulé le permis suite aux recours introduits par les communes concernées.

Pour rappel, en 2010, la chaîne de clubs de sports de luxe Aspria rachète le terrain du club Solvay sports. Rapidement, riverains et membres du club s'opposent au projet. Outre la perte de leur club de sport, les riverains se plaignent de l'ampleur du complexe. Problèmes de mobilité, nuisances sonores et destruction de la biodiversité faisaient partie de leurs griefs. Ils avaient alors constitué un comité de sauvegarde et, avec Natagora, demandé le classement du site.

Cette procédure a ralenti les projets d'Aspria. Finalement, au bout de deux ans, le site n'a pas été classé. Par contre, plusieurs arbres ont été inscrits sur la liste de sauvegarde de la Région bruxelloise.

Du coup, Aspria a dû revoir sa copie en profondeur. Le nouveau projet ne prévoyait plus l'abattage que de 8 arbres, ainsi que le maintien de la partie arrondie du bâtiment actuel, la construction d'une piscine à ciel ouvert, d'un hôtel de 49 chambres, de salles polyvalentes et de 193 places de parkings en sous-sol. En tout, le bâti représente 15.000m² au lieu des 1.500 m² actuels.

En juillet 2014, le fonctionnaire délégué accorde les permis d'urbanisme et d'environnement malgré l'avis négatif de la commission de concertation. Directement, les trois communes introduisent des recours auprès des collèges de l'urbanisme et de l'environnement. Le collège de l'urbanisme annule le permis alors que celui de l'environnement ne prend pas en compte le recours de la Ville de Bruxelles qui l'aurait introduit trop tôt.

Recours

Logiquement, Aspria introduit un recours auprès du gouvernement. Et ce dernier vient de remettre le feu vert pour le projet profondément remanié à nouveau. Le complexe hôtelier ne comporte plus que 24 chambres. On passe de 2.745 m² à 1.371 m² et on perd un étage.

Seulement, ce qui posait problème, c'était notamment la construction d'un hôtel sur un site inscrit au Pras (plan régional d'affectation du sol) comme étant une zone dédiée à la pratique sportive. La fonction d'hôtel n'est donc pas autorisée sur le site, argument qui a été validé par le collège de l'urbanisme.

Les communes attendent la notification officielle des deux permis avant de se prononcer sur le dépôt d'éventuels recours auprès du conseil d'Etat. Uccle semble plutôt frileuse selon la déclaration de son échevin de l'urbanisme, Marc Cools (MR). A Boitsfort comme à la Ville, on attend de lire le nouveau projet tout en s'appropriant à rentrer dans le 4 e set.

VANESSA LHUILLIER

VANESSA LHUILLIER

Copyright © 2016 Rossel & Cie. Tous droits réservés